

COMMUNIQUE DE PRESSE
Relatif à la sortie du Bulletin Thématique du CMC sous le titre :
« ÉTAT SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN »

Le Centre Marocain de Conjoncture a le plaisir de vous annoncer la parution de son dernier rapport annuel « Bulletin Thématique » n° 55-56 (Numéro double) portant sur l'état social et le développement humain. Et voici les principaux axes :

Dynamique D'émergence du Maroc : Quel positionnement au sein de la zone euro-méditerranéenne ?

Le Maroc a connu de profondes transformations dans sa politique étrangère. Ses relations de partenariat international se sont diversifiées, tant au niveau des acteurs qu'à celui des orientations stratégiques. Cette politique de diversification cohabite avec une politique d'approfondissement des partenariats classiques, l'Union européenne en tête.

Le nouveau modèle développement consolide le choix de l'ouverture du Maroc et propose une stratégie de partenariat internationale à même de concourir à la réalisation des objectifs prioritaires du Pays. Quelles sont les principaux traits de cette stratégie internationale ? et quelle est la place accordée au partenariat euroméditerranéen ?

Stratégie D'émergence à l'Horizon 2035 : Les grands enjeux du Nouveau Modèle de Développement (NMD)

Dans son rapport général sur les orientations stratégiques à l'horizon 2035, la Commission du Nouveau Modèle de Développement (CNMD) a esquissé les perspectives économiques pour les quinze années à venir sur la base d'un diagnostic mettant en balance les potentialités de l'économie et ses insuffisances. Partant de ce diagnostic, la stratégie de développement préconisée à l'horizon 2035 vise à placer le Maroc parmi les économies émergentes les plus performantes avec un PIB par tête atteignant 16 000 Dollars ppa. L'accélération du processus de transformation structurelle et le développement, en parallèle, des systèmes de solidarité efficaces permettront même de dépasser un tel objectif.

Sentiers de Croissance à Long Terme : Les scénarii d'émergence à l'horizon 2035

Une approche participative par excellence avec des séances d'écoute et des visites de terrain auprès de larges composantes suffisamment diversifiées de la société telle était la procédure employée par la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement dont le but central est d'identifier les principaux axes, fondements et ossature du nouveau modèle de développement (NMD). Démarche inédite pour un sujet traditionnellement réservé à des groupements d'experts et d'économistes spécialisés en théorie du développement.

Politiques Sectorielles : Quelle place dans le nouveau contexte mondial ?

En dépit de l'apport indéniable des plans et des stratégies déployés pour accompagner le développement économique du Maroc, de nombreux défis demeurent à relever dans la perspective d'impulser une véritable dynamique de mutation structurelle de l'économie marocaine et de rattrapage des retards accumulés notamment en matière de modernisation du tissu productif, de montée en chaînes de valeurs, de formation, de capacité d'adaptation aux changements en cours et à venir. La démarche préconisée pour relever ce défi tient compte des spécialisations qui caractérisent les tendances régionales et internationales qui se dégagent actuellement. La mise en marche du Nouveau Modèle de Développement (NMD) marocain est un moyen indiqué pour une mutation structurelle de l'économie dynamique porteuse d'espoirs.

Compétitivité et Emergence : Les adaptations nécessaires aux nouvelles contraintes des marchés

Un ensemble d'indicateurs publiés régulièrement, par le groupe de la Banque mondiale, dans un rapport intitulé Doing business (DB), fait autorité, depuis 2003, pour juger, annuellement, de la qualité du climat des affaires dans 190 économies à travers le monde. La classification établie est fondée sur les facilités applicables à la petite et moyenne entreprise depuis sa création jusqu'à la manière qui lui est offerte pour fonctionner de manière sécurisée, en passant par l'accès au foncier, le raccordement aux différents équipements, l'obtention des prêts, le rapport avec la fiscalité et taxes et autres exécutions des contrats. Son utilité pour l'investisseur et de servir de baromètre dans le benchmark entre pays et partant, accélérer l'adoption de réformes qui encouragent la concurrence en faveur de l'environnement des affaires. La référence au dictamen de DB est devenue incontournable et ce, d'autant plus que ses indices servent de base dans l'élaboration de la plupart des rapports internationaux qui traitent de la compétitivité. Tel est le cas du Forum Economique Mondial plus connu sous la désignation de World Economic Forum (WEF), de certaines agences de notation à l'exemple de Fitch rating et autres analystes du risque pays.

Financement du NMD : Nécessaire adéquation entre ressources et objectifs

Le rapport général du Nouveau modèle de développement (NMD) énonce un constat, sans appel, l'essoufflement voire la faillite du modèle de développement en vigueur au Maroc, en des termes qui ne laissent subsister aucun doute quant à la gabegie induite dans la mise en œuvre de ses différents mécanismes. Sans dénigrer certains de ses acquis probants, le bilan fait valoir l'incapacité de cette structuration à rectifier les imperfections du moment et, encore moins, orienter les aspirations socioéconomiques formant l'intérêt général de demain. La Commission Spéciale sur le Modèle de Développement (CSMD) dénonce l'incapacité du processus à enrayer les inégalités tant sociales que territoriales, récuse son caractère insuffisamment inclusif et peu enclin à entretenir une classe moyenne porteuse des vertus de la croissance économique. Un autre reproche, non moins virulent, est inhérent au pessimisme ancré chez les citoyens quant à une éventuelle reprise du fonctionnement de l'ascenseur social sans de profondes réformes. Perte de confiance, manque de probité et dégradation des services publics résument les attitudes et les pressentiments des participants aux différents focus groupes, organisés par la CSMD. Les individus ainsi consultés réprouvent, majoritairement, la stérilité du pilotage de l'activité économique et réclament l'instauration d'un socle universel de protection sociale.

Dynamique d'émergence et Processus de Croissance Endogène : Le rôle décisif du secteur public

Une tentation, franche, anime les analystes visant à déclarer que le Maroc a gagné son pari, consistant à préparer les conditions favorables pour enclencher une reprise économique énergique, eu égard aux mécanismes de résilience développés dans sa lutte contre la crise sanitaire. Une préparation, qui lui permet aujourd'hui de procéder à une compensation significative des pertes de production et d'emploi causées par le Covid-19. Cependant, on ne peut occulter l'effondrement inexorable des composantes du PIB, qui a eu lieu en 2020, dans une forte détérioration des échanges extérieurs et de la FBCF et, dans une moindre mesure, de la consommation privée et de la consommation des administrations. La reprise énergétique constatée en 2021, a été fortement bloquée par le conflit Russo-ukrainien. Ce sursaut borne, désormais, les perspectives de moyen terme, dans une croissance potentielle en déclin. L'inflation (indice des prix à la consommation) a retrouvé son niveau modéré de 1,4% en moyenne annuelle, tout en restant candidat à une hausse qui atteindrait 4,7 % en 2022, du fait des surcoûts menaçants les importations depuis l'aube de l'année 2022.

Secteur Public : Une importante locomotive du progrès social au Maroc

Le secteur public, au Maroc, comme partout ailleurs à travers le monde, joue un rôle essentiel dans la promotion du développement économique et social du pays. Au Maroc, ce secteur a fait l'objet de plusieurs réformes. Mais en dépit de tous les efforts consentis, des insuffisances persistent. Ces dernières concernent l'organisation, les performances et la gestion de l'ensemble de ses composantes, plus particulièrement les Etablissements et les Entreprises publiques. Ces entités opèrent dans des activités stratégiques de l'économie nationale ayant en général pour ultime but la satisfaction des attentes du public en matière d'efficacité des services et de transparence. Les efforts accomplis dans ce sens n'ont pas produit tous les effets escomptés. Leurs structures de gouvernance ne sont pas suffisamment intégrées, mal préparées pour répondre aux besoins sans cesse changeants des citoyens et leurs performances restent en deçà des attentes.

Partenariat Public-Privé : Un apport décisif à la stratégie d'investissement dans le cadre du NMD

Le concept de « partenariat » laisse sous-entendre, souvent, un engagement de bon augure et le « partenariat public-privé ou PPP » ne fait pas exception. Ce dernier jouit, particulièrement et en dehors de tout débat, d'un préjugé positif, en tant qu'offre à effet multiplicateur sur la production des services publics notamment. Son application dans le domaine économique et social est tacitement réputée efficace. Le mécanisme permettrait, selon cette vision, au secteur public de bénéficier de la maîtrise des instruments de productivité propre au secteur privé, en contrepartie d'une plus large ouverture, pour ce dernier, à la réalisation des tâches habituellement réservées à l'État. Ce faisant, il est censé assurer une meilleure compétitivité et partant, une élévation de la croissance qui pourrait induire une amélioration du niveau de vie des populations. On ne peut occulter, ici, de dire que l'opération couvre un processus d'affermissement de la privatisation du secteur public. Cela explique, l'intérêt accordé par des organismes internationaux du développement, à l'exemple de la Banque mondiale, en favorisant les programmes de ce type de partenariat.

Agence de Participations de l'Etat : Un nouveau cadre d'intervention de la politique actionnariale de la puissance publique

Le secteur public a connu un développement soutenu ces deux dernières décennies sous l'impulsion de la dynamique économique. Ce secteur qui recouvre des activités très diversifiées englobant, outre les secteurs à caractère social, l'agriculture, les mines, l'énergie, les infrastructures et l'environnement, participe à hauteur de 8 % du PIB, présente un important potentiel d'investissement et génère plus d'un demi million de postes d'emplois. Le développement de ce secteur a commencé à donner des signes d'essoufflement liés à l'apparition de multiples dysfonctionnements qui tiennent pour l'essentiel à son dimensionnement par rapport aux besoins, à son mode de gouvernance et à sa forte dépendance des finances de l'Etat. La loi portant réforme du secteur public promulguée en 2021 est venue répondre à certaines des insuffisances du secteur en le dotant d'un cadre juridique qui organise ses activités et permet la rationalisation de sa gestion et l'amélioration de son système de gouvernance. La création de l'Agence nationale de gestion stratégique des participations de l'Etat dans la foulée de la

promulgation de la loi-cadre sur le secteur public s'inscrit dans cette dynamique de réforme. A travers cette structure, les pouvoirs publics visent la consolidation des instruments d'intervention de l'Etat et organiser leur programme d'action dans un cadre institutionnel permettant une gestion stratégique de l'actionnariat public.

Investissement Public au Maroc : A la recherche d'une plus grande efficacité et une meilleure gouvernance

Le débat sur l'investissement public est récurrent à l'occasion de la présentation de chaque projet de loi de Finances (PLF) devant le Parlement. Les documents accompagnant le PLF font état de l'investissement public consolidé émanant des trois entités publiques- l'Etat, les entreprises publiques à caractère industriel et commercial (EPC), les entreprises, et les Collectivités Territoriales. Cette façon de faire suscite trois séries de questionnements. Au plan méthodologique, la question qui fait débat a trait à la nature foncièrement différente des trois composantes de cet investissement public. Même si l'Etat est présent dans les organes dirigeants des entreprises lui appartenant- en partie ou en totalité- le vote du Parlement se limite au seul Budget Général ; de ce fait le PLF doit mettre l'accent sur le seul investissement de l'Etat. Si bien que la démarche qui consiste à faire ressortir l'importance du volume de l'investissement de tout le secteur public doit s'accompagner aussi d'une présentation de l'investissement privé pour faire ressortir la contribution de chacune des deux composantes- publique et privée- à la formation du capital au Maroc. Par ailleurs, une étude récente du HCP a montré que l'ICOR au Maroc est particulièrement élevé comparativement à un échantillon de référence signifiant que l'investissement national est peu efficace, d'où l'urgence d'améliorer la gouvernance de l'investissement public.

Nouvelle Charte de L'Investissement : Des répercussions positives sur le climat des affaires

La suspension de la publication de Doing Business de la Banque mondiale et les perturbations engendrées par la persistance pandémique n'ont pas altéré la volonté et l'obstination du Maroc à poursuivre la construction d'un climat des affaires favorable à l'investissement et catalyseur de la croissance. Un chantier ouvert, qui nécessite pour son édification une démarche collaborative impliquant, à la fois, la gouvernance publique, dans sa mission de protecteur des intérêts économiques et sociaux de la nation et, les acteurs du secteur privé, dans leur engagement à entretenir une compétitivité active et d'intégration dans la restructuration, en devenir, des échanges internationaux. Le Congrès international de l'investissement et des enjeux du développement (tenu à Dakhla, en mars 2022, sous le thème «Une vision internationale et un leadership marocain») n'a pas manqué de rappeler la nécessité de parachever les réformes économiques, institutionnelles et réglementaires, pour parfaire l'environnement des affaires. Une opportunité, également, pour relire les différents accords d'association et de libre-échange et mettre au point une nouvelle stratégie en la matière.

Fonds Mohammed VI : Un puissant levier de relance de l'investissement privé

Devant faire face à une conjoncture particulièrement contraignante depuis le déclenchement de la crise sanitaire et ses répercussions sur l'équilibre économique et social, le Maroc s'est engagé pour l'après-pandémie à mettre en œuvre un important programme de relance économique pour une enveloppe financière de 120 Milliards de DH. La création du Fonds Mohammed VI pour l'investissement constitue l'un des principaux leviers appelés à jouer un rôle déterminant dans ce programme pour les années à venir. Le succès du Fonds comme instrument au service du développement économique et social dépendra largement du capital-confiance qu'il pourra inspirer auprès de ses partenaires et plus particulièrement les investisseurs. Le système de gouvernance du fonds, son efficacité et sa transparence s'avèrent d'une importance capitale pour l'accomplissement de sa mission dans les meilleures conditions.

Financement du Secteur Public : Une forte dépendance du budget général de l'Etat

Le secteur des établissements et entreprises publics a connu un développement soutenu au cours des deux dernières décennies avec l'élargissement de ses domaines d'intervention et la diversification de ses activités. Ce secteur qui, outre le portefeuille des filiales et des participations, compte actuellement 269 établissements a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires global estimé à 275 Milliards de DH, générant une valeur ajoutée de 94 Milliards de DH. L'effort d'investissement consenti par le secteur sur une période couvrant les deux dernières décennies a nécessité la mobilisation d'importantes ressources d'emprunt pour le développement de ses activités. On estime à 297 Milliards de DH l'encours des dettes de financement accumulé au terme de l'exercice 2020, en léger accroissement par rapport à l'année précédente. Le portefeuille public relevant des activités à gestion stratégique est le principal bénéficiaire de ces dettes avec un encours représentant 95 % du total de la dette. Globalement, la dette consolidée des établissements et entreprises publics qui bénéficient de la garantie de l'Etat représente 25 % du PIB nominal. Le secteur des établissements et entreprises publics marque par ailleurs, en tant qu'instrument d'exécution des politiques publiques, une forte dépendance du budget de l'Etat. Les transferts au secteur sous forme de subventions ou dotations spécifiques sont estimés en 2021 à 46,2 Milliards de DH contre 11,1 Milliards de produits versés au budget.

Protection Sociale dans le Monde : Des déficits importants mais des progrès tangibles dans les pays émergents

La crise du Coronavirus s'est accompagnée d'un intérêt remarquable pour la protection sociale. Celle-ci a été souvent étendue pour répondre aux besoins de préservation de la santé et pour compenser les pertes de revenus. Pourtant, des déficits importants subsistent ainsi que des écarts énormes entre pays et groupes. L'OIT recommande de bâtir, immédiatement, sur la réponse sociale à la pandémie en vue de construire une nouvelle génération de systèmes de droits à la protection sociale.

Les grands pays émergents (BRICS) ont, en deux décennies, massivement étendu leurs systèmes de protection sociale avec des résultats intéressants. Ils font cependant face à des défis importants tels la prédominance de l'informel, les questions démographiques et le financement. Ces pays ont adopté diverses stratégies, notamment des logiques non contributives de financement, pour dépasser une vision antérieure plus professionnelle et passer à l'universalité.

Des expériences intéressantes dans le sens de l'universalisation des prestations de sécurité sociale sont observées ailleurs ; en Amérique Latine et Caraïbes et même en Afrique.

Loi-Cadre de Protection Sociale au Maroc : Entre ambition des objectifs et limite des moyens mobilisables

Le Maroc a mis fin à la série des mesurtes des filets de sécurité en envisageant, par un grand saut, l'inauguration d'un chantier d'envergure visant la généralisation de la protection sociale à l'horizon 2025. Une manière pour accélérer la consolidation de la justice sociale et instaurer les bases nécessaires à la dynamisation de l'essor économique. Une vision d'intégration appelée à protéger l'ensemble des agents dans leurs différents statuts d'informels ou d'indépendants, d'agriculteurs ou d'artisans, ou encore de commerçants et autres professionnels prestataires de services... De par son action et son impact, en termes d'amélioration des conditions de vie des populations, ce projet est porteur d'une métamorphose sociétale concrète. Il se présente, en tant que système, comme un soutien inestimable de la dignité citoyenne, dans son aptitude à enrayer la vulnérabilité et endiguer les désastres de la pauvreté. A cet effet, La loi-cadre n° 09.21 du 22 Chaâbane 1442 (5 Avril 2021) précise le façonnage selon lequel ce bouclier sera mis en place pour endiguer les risques liés à la maladie, en rapport avec l'enfance, induits par la vieillesse ou encore provoquée par la perte d'emploi.

Chantier de la Protection Sociale : Calendrier de mise en œuvre à partir de 2021

Englué à la 121ème position sur un total de 179 pays retenus dans le dernier Rapport du PNUD, le Maroc est encore et toujours mal positionné sur l'échelle des indicateurs de développement humain ! De ce fait, l'Etat a l'obligation d'abord d'inventaire des déficits sociaux qui hypothèquent l'émergence du Maroc, pour ensuite de mettre en place des politiques pertinentes et crédibles susceptibles d'installer le pays sur le sentier d'un véritable développement socio-économique. La stratégie de protection sociale universelle est le chemin de traverse pour y parvenir. Des priorités doivent ainsi être établies, les voies et les moyens spécifiés, et le calendrier de réalisation des objectifs retenus bien déterminé, 2030 étant la date butoir pour y arriver.

Développement Humain Durable : Politiques publiques de lutte contre l'exclusion

Le concept de développement connaît un foisonnement de qualificatifs, aussi déclamatoires les uns que les autres, pour traduire l'optimisation des aspirations au confort du niveau de vie. Il a la disposition d'être personnel, quand il n'est pas de la personnalité et devenir interne ou total quand il s'applique à l'ensemble de la société. Économiquement, il est voué à être durable ou humain, quand ce n'est pas les deux à la fois... Dans sa version de développement Humain, il a pour vocation de refléter la qualité de vie des populations et leur épanouissement. La maîtrise pour l'approcher doit être capable de saisir le degré de bien-être, des individus, qui ne saurait être réduit aux effets du seul revenu. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ne cesse de perfectionner ses instruments de mesure pour essayer de résumer le contenu de la profusion des variables supposées pertinentes, susceptibles d'influencer et de prédéterminer ce concept. Pour ce faire il puise les facteurs, présumés marquants, dans les différentes sphères économiques, sociales, culturelles, éducatives et de santé...

Opérationnalisation de la Protection Sociale : Efficience du ciblage et obsolescence de la compensation

Le Maroc s'engage sur la voie de la consolidation de son système de protection sociale en visant l'intégration de ses composantes, l'amélioration de son efficience et le développement de ses capacités d'inclusion. Ce système qui s'est développé progressivement de façon compartimentée et en réponse à des besoins spécifiques à certains segments de la population, montre actuellement des insuffisances au plan de la cohérence. Ce, au niveau de la couverture et de la performance. L'analyse du système, en dépit des progrès importants constatés, révèle au niveau de l'élaboration et de la mise en œuvre des différents programmes de sécurité et d'assistance sociales (à caractère contributifs ou non-contributifs), une faible intégration des politiques engagées et une multiplicité des intervenants, dans un environnement institutionnel fragmenté. Ce qui limite considérablement l'efficience du système et l'impact attendu des actions menées en faveur des populations impliquées.

Secteur de la Santé : Un pilier essentiel de la protection sociale

Le changement des paradigmes de conception du développement, engendrée par la transition imposée par la crise du Covid-19, a donné lieu à une prise de conscience de la nécessité de réussir une généralisation de la protection sociale, qui s'appuie sur une profonde réforme du système de santé. Un chantier de règne qui passe par une mise à niveau des services de santé publique conforme aux attentes des citoyens. C'est ainsi que le chef du gouvernement, dans son intervention, le mois de juin 2022, devant le Parlement n'a pas manqué de préciser que la réforme du système sanitaire, qu'impulse la généralisation de l'assurance-maladie, est la condition sine qua non pour garantir le succès de ce projet. Il n'a pas manqué, à cette occasion, de préciser que nombre de mesures, visant la réhabilitation des structures d'accueil, sont en cours de mise en place. L'entreprise se veut être une réforme globale dans une vision intégrée, à même de « ...doter le Royaume d'un système de santé attractif répondant, sans discrimination, aux aspirations de tous les citoyens, garantissant le principe d'égalité dans l'accès aux soins nécessaires, préservant leur dignité et répondant à leurs priorités et leur volonté d'accéder à un service publique de qualité ».

Contribution du Secteur Privé à la Protection Sociale : Coûts et avantages pour l'entreprise

Le rôle des entreprises est décisif pour l'effectivité et la pérennité des systèmes de sécurité sociale. En s'acquittant de leurs cotisations de sécurité sociale, elles apportent leur contribution à l'équilibre et à la continuité des régimes de sécurité sociale d'où l'importance du règlement effectif, intégral, ponctuel et régulier de leurs cotisations et impôts (dont une partie est dirigée vers l'assistance sociale).

Plusieurs entreprises, privées et publiques, multinationales ou opérant dans un seul pays se dotent, en plus des programmes nationaux obligatoires de protection sociale, de dispositifs assurantiels complémentaires (assurances complémentaires de retraites, de soins de santé, d'aides aux personnes en situation de handicap ou de maladie chronique ; aides aux collaborateurs qui aident des membres de leurs famille en situation de handicap ou de maladie chronique ; allocations directes de secours, etc.).

Protection Sociale au Maroc : La généralisation coûterait jusqu'à 21% du PIB !

Le développement de capacité plus inclusives du système de protection sociale est érigé en priorité stratégique dans le cadre du nouveau modèle de développement. L'objectif est de parvenir à surmonter les difficultés actuelles du système qui se traduisent notamment par la faiblesse de la couverture des risques, l'insuffisance des prestations servies et les contraintes de financement. Les données des comptes nationaux institutionnels montrent en effet que l'effort de protection sociale demeure limité avec des dépenses consolidées dans ce domaine, tous risques confondus, représentant actuellement à peine 12 % du PIB, un ratio bien en retrait par rapport à la moyenne dans les pays émergents. Les principaux risques, notamment la vieillesse et la maladie, ne sont actuellement couverts à travers les régimes de base que pour 46 % de la population active occupée. Le projet actuel d'élargissement de la protection sociale pour l'extension de la couverture à l'ensemble de la population et la prise en charge des principaux risques nécessitera à l'avenir la mobilisation de financements de plus en plus importants. Dans cette perspective, l'effort global en matière de protection sociale devrait, à terme, atteindre 21 % du PIB avec une contribution substantielle du budget de l'Etat.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le CMC au 05 22 39 50 72 à 75

Email: cmconjoncture@menara.ma – Site web: www.cmconjoncture.ma

Facebook : www.facebook.com/centremarocainconjoncturecmc